

# PARACHA BAMIDBAR- במדבר

**Chaque personne doit faire rentrer Chabat avec les horaires de la communauté qu'il fréquente**  
JERUSALEM Entrée : 18h49 • Sortie : 20h10 PARIS-IDF: 21h07 • 22h26 Marseille 20h37 • 21h47  
Tel-Aviv 19h11 • 20h13 Miami 19h41 • 20h38 Palerme 19h52 • 20h56

## Résumé des points principaux de notre Paracha:

Dans le désert (BaMidbar) du Sinaï, D-ieu demande que l'on procède à un recensement des tribus d'Israël. Moché recense 603 550 hommes âgés de 20 à 60 ans (c'est-à-dire en âge de faire la guerre). La tribu de Lévi, décomptée à part, compte 22 300 hommes âgés d'un mois ou plus. D-ieu demande que cette tribu de Lévi soit consacrée au service du Temple à la place des premiers nés car ces derniers ont participé à la faute du veau d'or. La Paracha décrit ensuite la manière dont les enfants d'Israël campaient et voyageaient. Lorsque le peuple levait le camp, les Lévites procédaient d'abord au démontage du Michkane (sanctuaire). A l'arrivée, ils le remontaient au centre du nouveau lieu de campement, et ils établissaient leurs tentes autour. Les douze tribus campaient autour du cercle Lévite, en quatre groupes de trois tribus chacun. Chaque tribu avait son « nassi » (prince), son drapeau avec sa couleur et son emblème.

**Ce Chabat בעז"ה nous Bénirons B'HM le mois de Sivan**  
Roch H'odech Sivan: Samedi 16 au soir et Dimanche 17 Mai 2026/5786

**« Et moi, voici que j'ai pris les Léviim du milieu des fils d'Israël, à la place de tout premier-né ... »**  
**« ..., je me suis consacré tout premier-né en Israël,(...), à moi ils seront, je (suis) Hachem. »**  
(Bamidbar 3,13)

A l'origine, Hachem avait confié la charge de la prêtrise au premier-né de chaque famille. Chaque premier-né devait offrir les sacrifices de sa famille. Mais ils se rendirent inaptes et perdirent leur privilège en participant à la faute de Veau d'Or (les Léviim quand à eux s'en abstinrent). Hachem déclara: « J'avais destiné les premiers-nés au Service des sacrifices, mais ils ont fait mauvais usage de leur distinction. Que désormais les Léviim, qui Me sont restés loyaux, servent à leur place » (Bamidbar Rabba & cf Rachi 3,12), et Hachem ordonna à Moché que chaque premier-né soit remplacé par un lévi.

Puisque les premiers-nés ont été remplacés par les Léviim, pourquoi le verset 3,13 dit-il à leur sujet « Ils seront à Moi » ? N'aurait-il pas dû être écrit « Ils étaient à moi ? » En se basant sur l'opinion du Ohr Hah'haïm HaKadoch (Bamidbar 3:45), Rav H'aim Kanievsky répond que bien qu'après la faute du veau d'or les premiers-nés aient perdu ce droit, à l'ère messianique, ils pourront à nouveau servir dans le Bet HaMikdash.

Et la Torah y fait allusion en utilisant l'expression « à moi ils seront », qui laisse entendre que bien qu'à cette époque ils aient été remplacés par les Léviim, il y aura un moment dans l'avenir (bientôt Amen) où ils seront à nouveau sanctifiés pour Hachem et aptes au Service. (Source adaptation Compilation de commentaires Rabbanim N°557 Claude Eliahou Benichou)

**« Si quelqu'un prive sa bouche de parole en s'abstenant de parler inutilement et en ne prononçant que des paroles saintes, il sera vraiment heureux. »**  
(Le Noam Elimélé'h - Likouté Shoshana)

**« Faites le relevé de toute la communauté des fils d'Israël, selon leur famille, selon la maison de leur père, d'après le nombre de noms, tout mâle, selon leur tête (לְגִלְגָּלְתָּם). » (Bamidbar 1,2)**

Le livre de Bamidbar démarre par le dénombrement du peuple juif.

Le 1er Iyar 2449, la seconde année passée dans le désert, le peuple est dénombré pour la 4ème fois. Les convertis égyptiens (érev rav) ne sont pas dénombrés, seuls les Juifs le sont.

En ordonnant à Moché d'effectuer ce recensement, Hachem lui dit de compter le peuple 'לְגִלְגָּלְתָּם', littéralement 'selon leur tête', ce qui semble apparemment inhabituelle pour décrire un recensement.

Selon le Rema MiPano (Rav Menachem Azariah), cette terminologie particulière est utilisée pour laisser entendre que lorsque Moché comptait la nation, il regardait chaque Juif et voyait par inspiration divine combien de fois cet individu devrait revenir dans ce monde en réincarnation (גלגול).

D'après le concept kabbalistique de la transmigration, la plupart des gens ne sont pas dans le monde pour la première fois : leurs âmes y furent déjà dans d'autres corps. Lorsque ces âmes quittèrent ce monde sans avoir rempli leurs missions, Hachem les y renvoya dans de nouveaux corps pour qu'elles puissent rectifier leurs erreurs précédentes.

Rav Yissachar Frand souligne que, bien que la profondeur du concept mystique de la réincarnation soit au-delà de notre compréhension, il s'agit néanmoins d'une idée importante à connaître, car elle peut souvent nous aider à donner un sens à des situations difficilement compréhensibles. En fait, les événements dont nous sommes témoins font partie d'un tableau beaucoup plus vaste auxquelles nous n'avons pas accès.

Pourquoi telle femme a-t-elle une belle-mère au comportement désagréable, ce mari une épouse 'rigide' ? C'est un signal, la chose qui se démarque est ce qu'il faut réparer. Dans une 'vie' antérieure c'est elle qui était déplaisante, lui qui était implacable.

Si dans son précédent Guilgoul, un homme était nerveux, il devra corriger le défaut de la colère, et pour cela sera mis dans des situations où face à des gens qui risquent de l'énerver ! Et ainsi de suite...

À chaque fois que l'âme revient sur terre, c'est une chance qui lui est donnée de réparer ses erreurs, ses défauts. Cette personne va-t-elle réaliser que 'telle' situation se répète trop souvent à son encontre pour que ce soit fortuit ? Va-t-elle saisir l'occasion de (se) réparer ?

Il est à noter que cette 'épreuve' n'est pas une 'fatalité' : lorsque nous aurons lutté, que nous nous serons dépassé, et que nous aurons 'réparé', n'ayant plus lieu d'être elle disparaîtra.

Le Tanya (Iguéret haKodech 7,29) enseigne « Toutes les âmes d'Israël doivent être réincarnées de nombreuses fois afin d'accomplir la totalité des 613 commandements de la Torah par la pensée, par la parole, et par l'action. »

Le Zohar (I ; 186b) dit « Aussi longtemps qu'une personne ne parvient pas à réaliser sa finalité dans ce monde, Hachem la déracine pour la replanter encore et encore. »

Le Gaon de Vilna (commentaire sur Yona) dit « La chose essentielle (à garder à l'esprit) est que la finalité de la réincarnation a pour effet de réparer une influence (négative) provenant d'une vie précédente ... Le type de mal auquel aspire le plus notre âme correspond sans doute à quelque chose auquel nous nous sommes habitués dans notre précédente vie.

Par conséquent, prêtons attention à nos vices (ils nous indiqueront exactement les domaines sur lesquels nous devons travailler). »

Lorsque l'on aime véritablement une personne en laquelle on croit, nous sommes enclin à faire preuve de bonté en lui donnant 'une seconde chance' de s'améliorer et se parfaire.

En hébreu, le mot 'guilgoul'(réincarnation-גלגול) a la même valeur numérique (72) que le mot 'h'essed' (bonté-חסד).

(Source adaptation Compilation de commentaires Rabbanim N°557 Claude Eliahou Benichou & aux délices de la Torah)

**« Le silence conduit à la modestie,  
qui est la source première de la crainte du Ciel. »  
(Rabbi 'Haïm Vital - Chaaré Kédoucha 2,5)**

**« (Chaque) homme sur son drapeau, d'après les signes de la maison de leur père camperont les fils d'Israël, ... » (Bamidbar 2,2)**

Les drapeaux signalaient les différents camps des Bnéis Israël dans le désert.

Chaque drapeau était en soie, il portait un emblème faisant allusion à la vertu particulière de la Tribu ou à son mérite, et sa couleur rappelait celle de la pierre précieuse de la Tribu, sertie dans le pectoral du Cohen Gadol (Bamidbar Rabba 2,9).

La couleur du drapeau de la Tribu de Binyamin était un amalgame de toutes les couleurs de chaque tribu. Sa pierre était le *Yashpeh* (יָשָׁפֵחַ), mot qui se décompose en 'שׁ פֶּה' ('yesh peh' - 'il y a une bouche').

Nos sages (Berechit Rabbah 71:5) enseignent que c'est une allusion à la capacité unique de Binyamin à garder le silence, bien qu'ayant 'une bouche', et qu'il aurait pu parler. Conscient de ce que les frères avaient fait à Yossef, il choisit pourtant de garder le silence et de ne pas en informer son père. Nos sages disent que cette qualité lui était inhérente car il était le fils de Rah'hel Imeinou, qui ne divulgua pas non plus d'informations dont elle avait connaissance.

La couleur du drapeau de Binyamin combinant les couleurs de tous les autres drapeaux, c'est le signe que cette qualité du 'silence' englobe à elle seule toutes les autres qualités.

D'ailleurs le Chla Hakadoch (chaar ha'Otiyot - ot taf) écrit que le silence est un attribut merveilleux qui inclut toutes les autres bonnes qualités. Il explique que le silence se fait avec la bouche et le cœur. On se tait évidemment avec la bouche, ce qui évite de commettre de nombreuses interdictions de la Torah, telles que le lachon ara, l'insulte, la dispute, le mensonge,.. Mais lorsque l'on se tait avec sa bouche, cela affecte positivement notre cœur et fait de nous une personne humble, ce qui nous permet d'atteindre de grands sommets.

Le Ben Ich 'Haï (Ben Yéhoyada) dit que « L'homme a été créé avec 2 oreilles et une bouche pour enseigner qu'il doit écouter plus qu'il ne parle. La parole est comme le sel. Lorsqu'elle est utilisée avec parcimonie, elle rehausse la qualité de la vie, mais une trop grande quantité laisse un mauvais goût. »

Le Rav Pin'has de Koretz explique que lorsqu'une personne veut dire quelque chose, mais qu'elle se retient parce qu'elle sait que c'est interdit, elle a accompli une grande chose. Elle sert ainsi Hachem "en secret", car personne ne sait ce qu'elle a fait en dehors d'elle-même et d'Hachem.

Le 'Hida (séfer Dévach léFi) écrit que si quelqu'un possède la mida du silence, ses "פֶּשַׁע" ('pécha'- fautes) se transforment en "שֶׁפַע" ('chéfa'- abondance de bien).

De même, le 'Hozé de Lublin dit que le silence est une ségoula pour la richesse et la chéfa.

Le Rav Pin'has de Koritz dit que les personnes qui ont besoin du salut et de la miséricorde divine cherchent partout des ségoulot, mais la meilleure ségoula est de s'abstenir de prononcer des paroles inutiles pendant 3 ou 4 jours. Si quelqu'un fait cela, ses prières seront acceptées immédiatement et il recevra le salut dont il a besoin.

(Source adaptation Compilation de commentaires Rabbanim N°557 Claude Eliahou Benichou & aux délices de la Torah)

***« Mes enfants, soyez très prudents avec les fautes mineures. Il est plus facile d'éviter les fautes majeures que les fautes mineures. Il faut se concentrer principalement sur les petits fautes. »***

(Le Beit Aharon de Karlin)

## **La Veille de Roch H'odesh SIVAN : prière du Chla**

La veille de Roch Hodech Sivan (cette année la veille est le Chabat 16 Mai), les parents ont l'habitude de réciter la célèbre prière du 'Chla Hakadoch' afin que leurs enfants et petits-enfants grandissent bien et soient Bénis.

À l'approche de ses fiançailles, une jeune fille convia plusieurs femmes religieuses dans la maison de famille à l'occasion d'une petite fête organisée en cet honneur. L'une d'elles arrivée sur les lieux, elle chercha la mère de la fiancée pour lui souhaiter 'Mazal Tov'. Cette dernière semblait absente, jusqu'à ce qu'elle la trouve assise à la cuisine, le visage sombre.

Elle lui demanda pourquoi ce visage triste en ce jour de joie, en cette occasion si particulière des fiançailles de sa fille ! « J'ai le cœur lourd » lui répondit la mère, « Comment pourrais-je me réjouir alors que ma fille m'a tourné le dos, elle a abandonné l'éducation que je lui ai donnée, et a fait Téchouva. Et ma douleur est d'autant plus grande car elle n'est pas la première, mais la troisième de mes filles qui a suivi cette voie et a fait Téchouva ! Je n'y comprends rien, mon seul lien avec D.ieu remonte à il y a vingt ans. J'avais alors assisté à une conférence sur la Torah, mais l'exposé ne m'avaient pas marquée et n'avait eu aucun effet sur moi. À la fin de la conférence, on nous avait distribué un feuillet en nous assurant que sa lecture était source de réussite et de bénédiction. Et depuis, je le récite chaque jour, même si ne parlant pas hébreu, je ne comprends pas ce qu'il y est écrit. »

- « Vous avez cette feuille avec vous ? » demanda la femme religieuse à la mère.

- « Oui » répondit-elle, et elle le sortit de son sac et lui tendit.

Tout devint clair : le feuillet portait l'inscription « La prière du 'Chla Hakadoch' ».

Bien que cette femme ignorât le sens des paroles qu'elle prononçait, elle mérita que ses trois filles reviennent à la Torah.

A plus forte raison pour celui qui comprendra ce qu'il lira, accompliras-t-il assurément de merveilleuses choses pour toute sa descendance.

Vous pourrez trouver cette prière spéciale sur le site Torah-Box. **Bonne Téfila à tous!**

**« le Saint-Béni-Soit-Il désire davantage les Mitsvot dans lesquelles l'homme accomplit également la volonté des créatures, plus que les Mitsvot de l'homme envers son Créateur. »**

(le Roch sur Péa 1, 1)

### **CHAVOUÛT : les 10 commandements**

Les 10 commandements sont :

1. Croire en D.ieu,
2. Ne pas servir les idoles,
3. Ne pas prononcer le nom de D.ieu en vain,
4. Garder le Chabat,
5. Honorer son père et sa mère,
6. Ne pas tuer,
7. Ne pas commettre d'adultère,
8. Ne pas kidnapper,
9. Ne pas porter de faux témoignage,
10. Ne pas convoiter le bien de son prochain.

En convoitant la femme d'un autre ('Hava), le serpent du Gan Eden a enfreint d'autres commandements : Il a porté un faux témoignage en disant à 'Hava que D.ieu leur avait interdit la consommation de tous les arbres du Jardin. Il l'a induite en erreur, a tenté de la souiller puis a amené la mort sur toute l'humanité à tout jamais, devenant lui-même un meurtrier. Tout cela, parce qu'il convoité 'Hava [Yalkout Réouvéni].

Celui qui convoite, non seulement n'obtiendra pas l'objet de son désir mais finira par perdre ce qu'il a déjà.

L'homme a tout à perdre à un tel comportement.

Ainsi, lorsque le serpent a convoité 'Hava, non seulement il n'a pas réussi à satisfaire son désir mais il a perdu son statut de roi des animaux et a été privé des pieds qui le plaçaient au-dessus de tous, le laissant diminué et rampant sur la terre (guémara Sotah 9b).

(Source Adaptation aux délices de la Torah)

**« La terre d'Israël est appelée la Terre de la Vie. Toute la prospérité est attirée vers le monde à travers elle. »**

(Rabbi Na'hman-Likouté Moharan I, 47)

## CHAVOUÔT J-7 : Du jeudi 21 au soir au Samedi 23 Mai 2026/5786 inclus

### INTERDITS

Toute activité interdite un jour de Chabat, l'est également le jour de Yom Tov, exceptée celle permettant de se nourrir ce jour-là, et qui est donc permise. Nous avons le droit pour cela d'allumer à partir d'une flamme déjà existante avant l'entrée de la fête ; par contre, il est interdit de créer une flamme pendant Yom Tov, avec des allumettes ou avec un briquet, même pour les besoins de la nourriture.

**Attention**, cette année le premier jour de fête étant 'Yom Tov' et le second étant 'Chabat+Yom Tov', les interdits du second jour sont donc intégralement ceux de Chabat.

La permission d'allumer à partir d'une flamme existante avant la fête pour les besoins de nourriture ne s'applique donc uniquement qu'au premier jour cette année.

### LA VEILLÉE

Avant le don de la Torah au Mont Sinaï, les Bnei Israël s'endormirent et Hachem fut obligé de les réveiller par le tonnerre et les éclairs. Ainsi, nous réparons cette négligence en restant nous-mêmes réveillés. Cet usage concerne les hommes et non les femmes.

Il faut impérativement éviter toute conversation inutile qui ne porte pas sur des sujets de Torah pendant cette nuit. Rester assis sans rien faire équivaut à dormir.

On s'efforcera d'être aussi fort qu'un lion pour la prière du matin et de ne pas s'endormir.

### METS LACTÉS

-Il est de coutume de consommer des aliments lactés à Chavouôt, une glace ou un yaourt etc, en comparaison avec la Torah qui est douce et onctueuse, **mais ne pas annuler le repas de viande, qui est la Mitsva de Yom Tov.**

Certains ont la tradition de manger un plat de pâtes dans du lait, car le mot "farine" en Hébreu "H'ita", a pour valeur numérique (Guématría) 22, qui fait allusion aux 22 lettres de la Torah.

Certains prennent aussi du miel, en vertu du verset : « *du miel et du lait sous ta langue* ».

Il est permis de consommer de la viande après le fromage, même un fromage dur et vieux : pour cela, il faudra faire une interruption entre la consommation des aliments lactés et des aliments carnés, puis nettoyer la bouche en mangeant un bout de pain ou un fruit, ensuite rincer la bouche avec une boisson, et enfin on devra vérifier que les mains soient propres (sinon les nettoyer).

Voici quelques raisons à la coutume de consommer des aliments lactés :

-Chavouôt est le jour de réception de la Torah, qui est comparée au lait et au miel (*Cantiques des Cantiques* 4,11).

-Les enfants d'Israël étaient comme des nouveau-nés au moment où ils ont reçu la Torah. Or, le lait constitue la base de l'alimentation de l'être humain dès sa petite enfance.

-Les enfants d'Israël ne connaissaient pas les lois très complexes de la cacherout avant de recevoir la Torah. En effet, lorsque les Dix Paroles furent dites à nos pères, elles s'accompagnèrent de tout le détail des Mitsvot. Cela implique également les lois de Cachrouit, en particulier de Chehita (abattage rituel), l'extraction de la graisse et du nerf sciatique, du sang par le salage, l'interdiction de mélanger lait et viande notamment. Ainsi, en retournant chez eux, les Bnéis Israël réalisèrent que tous leurs ustensiles étaient désormais inutilisables puisqu'ils avaient contenu des aliments interdits. Ils n'eurent donc d'autre choix que de consommer des produits lactés sans cuisson.

Ils mangèrent donc des produits lactés ce jour-là, le temps de Cachériser la viande.

-Le Don de la Torah ayant eu lieu un Chabat, ils n'eurent d'autre choix que de manger des aliments lactés (interdit de faire la Chehita, de cuire, etc.. pendant Chabat).

-Le Mont Sinaï où fut donnée la Torah est appelé dans le Psaume 68 Mont Gavnounim, dans lequel on reconnaît le mot "Guévina" (fromage).

-Ceci représente aussi un hommage aux animaux qui n'ont pas brouté les pâturages aux alentours du Mont Sinaï.

## LES 10 COMMANDEMENTS

-À Chavouôt, nous lisons dans la Torah, le passage des 10 Commandements, ils sont lus sur une mélodie particulière (Taâm Élyone).

Certains Séfaradim et Achkénazim ont l'habitude de se lever au moment de la lecture des 10 Commandements.

D'autres Communautés restent assises pendant cette lecture car ils disent qu'une partie de la Torah (même des 10 Commandements), n'est pas supérieure au reste de la Torah.

Dans tous les cas, il est important de se soumettre à la coutume de la Communauté dans laquelle nous prions : si les gens se lèvent, on se lèvera (avant la bénédiction de la Torah), même si on n'en a pas l'habitude, mais si les gens restent assis, nous resterons assis, pour ne pas provoquer d'histoire au sein de la synagogue et pour ne pas transgresser la loi de « Lo Titguodédou » (de ne pas créer de clan dans une Communauté) D.ieu nous en préserve, ce qui est bien plus grave !

## MÉGUILAT RUTH

Le livre de Ruth relate l'histoire de deux femmes, l'une juive, Noémie, et l'autre, Ruth, sa belle-fille, Moabite qui s'est convertie au Judaïsme, leur long et douloureux exil, puis leur retour en Israël.

A Chavouot nous avons la coutume de lire la Méguilat Ruth **afin qu'on lise ce jour-là du Tana'h (Torah, Neviim, Kétouvim)**:

-un passage de la Torah (*les 10 commandements*),

-un passage des Prophètes/Neviim (*la Haftara*) et

-un passage des Hagiographes (*les Kétouvim*) : la Méguilat Ruth.

En diaspora, ce Livre n'est lu que le deuxième jour de Chavouôt.

## LES 613 MITSVOT

-On s'efforcera d'étudier la Torah durant la journée de Chavouôt.

L'usage est d'étudier les Azharot (explications des 613 Mitsvot) de Rabbi Chlomo Ben Gabirol et de Rabbi Yits'hak Ben Réouven ou le Sefer Hamitsvots du Rambam (existe en traduction française), de lire les Tehilims (car le Roi David est mort le jour de Chavouôt) et la Méguilat Ruth (tous deux font partie des Kétouvim).

## L'ETUDE : NOUVEAUTÉ

Il sera bon que le jour de Chavouot, on étudie un commentaire qui nous était jusqu'alors inconnu, et c'est un bon signe pour toute l'année. Celui qui ne sait pas étudier s'efforcera d'entendre un nouveau commentaire qui lui était inconnu.

**On ne récitera pas** les Tah'anounimes (supplications) de Roch H'odech Sivane au 12 Sivan inclus, soit depuis Dimanche 17 Mai jusqu'au Jeudi 28 Mai 5786/2026 inclus.

## Yom Tov Vendredi = Erouv Tavchiline !

Nous n'avons pas le droit, un jour de fête juive, de préparer de la nourriture pour le soir suivant ou le lendemain.

Cependant, lorsqu'un jour de fête tombe le vendredi, on prépare avant la fête (donc avant Jeudi Soir 21 Mai) un aliment cuit au four et un aliment cuit à l'eau, pour montrer qu'on a déjà pensé avant la fête, à préparer Chabat.

Cette année Jeudi 21 Mai en journée, on procédera au Erouv Tavchiline : on prépare un pain ainsi qu'un mets cuit (viande, poisson ou œuf). On récitera la bénédiction : «*Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bemitsvotav Vetsivanou Al Mitsvat Erouv*».

(« Béni sois-Tu, Éternel, notre D.ieu, Roi de l'univers, Qui nous as sanctifiés par Ses commandements et nous as ordonné le commandement du Erouv »).

Puis on mettra ces aliments soigneusement de côté et on les consommera pendant un des repas de Chabat.

Grâce à ce Erouv, tous les membres de la famille (et les invités) pourront cuire et allumer les bougies (à partir d'une flamme déjà existante) le vendredi pour Chabat.

**« A quoi les Enfants d'Israël sont-ils comparés? A un olivier : de même que cet arbre ne perd jamais ses feuilles, Israël ne disparaîtra jamais ! »**  
(Rabbi Yehochoua ben Lévi, Mena'hot 53b).

## PIRKÉ AVOT

Le traité de Michna "Les Pirké Avot" (Maximes des Pères) est la conclusion d'un des 6 Séder (ordres) de Michna, celui de Nézikin (les dommages), qui traite des lois pénale et civile juive. Il est de tradition d'en lire successivement un chapitre chaque Chabat, depuis le Chabat suivant immédiatement Pèssah jusqu'au Chabat précédant Chavouët. Ce Chabat nous en étudions le **6em chapitre**

**Extrait 6.1 « Rabbi Méir dit: " Quiconque s'adonne à la Torah dans un but désintéressé mérite beaucoup de choses. Non seulement cela, mais le monde entier a sa raison d'être à travers lui. Il est appelé ami, il aime D.ieu, il aime les créatures, il réjouit D.ieu, il réjouit les créatures. Elle l'enveloppe d'humilité et de crainte. Elle le rend apte à être un juste, pieux, droit et digne de confiance. Elle l'éloigne du péché et le rend méritant. On bénéficie de son conseil, de sa finesse, de sa compréhension et de sa force, comme il est dit (Michlé 8.14) : « A moi le conseil et l'intelligence ; je suis le discernement, à moi la force ». Elle lui donne royauté, souveraineté et un jugement approfondi. On lui révèle les secrets de la Torah ; il devient comme une source jaillissante et comme un cours d'eau intarissable. Qu'il soit modeste, patient et qu'il pardonne les insultes. Elle le grandit et l'élève au-dessus de toutes les choses ('maassim'). " »**

Rabbi 'Haïm de Volozhin (Néfech Ha'Haïm - chaar 4 , chap.18) écrit que celui qui accepte le joug de la sainte Torah sur lui, honnêtement et pour son propre bien, est élevé au-dessus de tout dans ce monde, et Hachem lui accorde une attention particulière, bien au-dessus de toutes les forces naturelles.

En effet, il est uni à la Torah et donc à Hachem, pour ainsi dire. Il est sanctifié par la Haute sainteté de la Torah, qui est plus précieuse que tout ce qui a de la valeur dans tous les mondes. C'est la Torah qui donne vitalité et permanence à tous les mondes et à toutes les forces de la nature. Il s'ensuit donc qu'une personne qui s'occupe de la Torah apporte vie et stabilité à tout, et est supérieure à tout.

Celui qui s'occupe de la Torah pour elle-même (lichma) mérite une aide céleste dans ses affaires matérielles, bien au-delà de ce qui est naturel. Il est même possible que ceux qui l'entourent ne le perçoivent pas. Les choses peuvent encore se produire de manière cachée ; l'observateur peut encore se tromper et penser que tout est naturel. Cependant, la réalité qu'il reçoit est incroyable : l'attention (l'aide) individuelle du ciel. Heureux celui qui mérite cela.

Bien que cela soit écrit à propos de celui qui étudie la Torah 'lichma ' (dans un but désintéressé), et non à propos de quiconque étudie la Torah, cela ne doit pas affaiblir l'inspiration d'une personne à le faire. Le Néfech Ha'Haïm (chaar 4, chap.3) écrit que "la Torah pour elle-même" (Torah lichma) ne signifie pas une incroyable proximité avec Hachem et de grands niveaux de spiritualité que beaucoup trouvent difficiles à atteindre, mais plutôt étudier dans le but de comprendre la sainte Torah et non pour d'autres objectifs physiques et matériels, par exemple pour recevoir des honneurs ou prendre plaisir à se disputer, ...

Beaucoup méritent d'étudier avec la simple intention de connaître la Torah et de la comprendre : C'est cela, la Torah pour elle-même (lichma). On n'y parvient pas toujours, mais au moins une grande partie de nos études peut certainement être motivée par cette simple intention.

Mais il est néanmoins vrai qu'il existe un niveau supérieur, lorsqu'une personne se concentre dans son étude pour apporter de plus en plus de plaisir à son Créateur, ce qui lui permet d'étudier avec un sentiment de proximité accru envers Hachem.

Et même s'il ressort clairement du Néfech Ha'Haïm qu'il n'est pas nécessaire d'atteindre des niveaux élevés de spiritualité pour mériter tout ce que l'on accorde à celui qui étudie la Torah 'lichma', il n'est certainement pas préjudiciable d'ajouter quelques pensées de sainteté au niveau de base du "lichma". En fait, c'est tout le contraire : c'est un bonus.

Un exemple de ces pensées pourrait être l'intention de faire plaisir à Hachem, ou d'augmenter les mérites du peuple juif et de lui apporter la délivrance, ou afin de l'enseigner à d'autres (son intention d'enseigner aux autres doit être pour leur bien et non par arrogance), ou encore le désir de savoir comment mieux accomplir les mitsvot.

Les bonnes intentions ajoutent certainement et ne nuisent pas [Rabbi Yaakov Ades]

(Source Adaptation aux délices de la Torah)

**« La terre d'Israël est soutenue par la providence directe d'Hachem. Cette providence attire la sainteté et la sagesse dans le pays. »**

(Rabbi Na'hman)

### **A moi l'argent et à Moi l'or, dit le D.ieu des armées (prophètes-'Haggai 2,8)**

Deux enfants de Jérusalem furent capturés par un chef romain. Rabbi Yossè ben Kisma (troisième génération des Tannaïm) se rendit chez lui et lui proposa une rançon de cent manés, mais il essuya un refus.

Rabbi Yossè jeûna et pria D.ieu de l'aider à sauver les deux enfants. Le Saint béni soit-Il envoya l'ange Mikhaël qui infligea de terribles maux de ventre au chef romain. Ce dernier fit appel à tous les médecins de la ville, mais aucun d'eux ne put lui donner de remède ! Ses amis suggérèrent que ses maux étaient liés à la capture des deux enfants, aussi fit-il appeler Rabbi Yossè ben Kisma.

Dès que ce dernier arriva, les maux de ventre disparurent, et le chef romain lui dit :

-« Donne-moi les cent manés que tu m'as offerts et prends les deux enfants ! »

-« Je ne te donnerai que quatre-vingts manés ! » lui répondit Rabbi Yossè.

Le chef romain se fâcha et lui ordonna de sortir... mais ses maux de ventre reprirent aussitôt et s'amplifièrent tellement qu'il s'évanouit ! Quand il reprit connaissance, il convoqua Rabbi Yossè de toute urgence :

-« Donne-moi quatre-vingts manés et prends les deux enfants ! »

« Je ne te donnerai que cinquante manés ! » répondit Rabbi Yossè.

Le chef romain se mit en colère, mais ses maux de ventre reprirent de plus belle.

-« Que veux-tu exactement ? » demanda-t-il à Rabbi Yossè.

-« Je veux reprendre gratuitement les deux enfants ! » répondit Rabbi Yossè.

-« Reprends-les et va-t-en ! » lui dit le chef romain.

-« Je ne bougerai pas d'ici avant que tu me paies le salaire des travaux pénibles que tu leur as imposés depuis le jour de leur capture jusqu'à maintenant ! » rétorqua Rabbi Yossè.

Ils firent les comptes et le chef romain versa un salaire de quatre-vingts manés aux deux enfants qui purent s'en aller librement !

(Source adaptation récit issu 'Les Actions des Pères', David Haddad de Beer Chéva)

**CHABAT CHALOM OUMEVORA'H ET BON MOIS DE SIVAN À VOUS AINSI QU'À TOUTE VOTRE FAMILLE !**

**DÉDIÉ À LA GUÉRISON TOTALE DE :**

(*"C'est Chabat, on ne peut pas crier ; la guérison est proche", שבת היא מלועוק ורפואה קרובה לבא*)

L'enfant Aharon ben Esther, Victor H'aïm ben Josiane Léa, Itshak ben Shilat Esther, Dan ben Aline, Mordeh'ai ben Esther, Adiel ben Odalya, Stéphane Itsh'ak ben Rivka, Gérard fradji ben Louna, Haim Ben Perla, Mordehai ben Nitsa, Itsh'ak Rafael ben Martine Nouna, Grabriel ben Solika, Itsh'ak ben

H'anina, Laurent Yossef ben Rah'el, Gilles Yossef ben Arlette, David ben Adeline, Mordéh'aï ben H'aya Sarah, Janneot Yaakov ben Gracia, Meyer Ben H'anna, Rav Gabriel Haïm Beckouche ben Mercedes Sarah, Jonathan ben esther, David Aaron ben Sarah, Yossef Itsh'ak ben Eliane Esther Sarah, Moché ben Simh'a, Méir ben Tikva, Benoit Yossef ben Esther, Nissim ben Fanny, Tséma'h ben Sarah, Gérard Yéhochoua ben Éma, Arel ben H'anna, David Salmone ben Rah'el, Mochè ben Ida Assous, Yéhouda ben Méchounai véYossef, H'aïm Menah'em ben H'anna, Avraham ben Yaakov Funaro, H'aïm ben Éla, Itsrak ben Chamouh'a, Guilam ben Karine Koh'ava, David ben Brigitte, Yonathan ben Deborah, Daniel Rah'amime ben Nelly Kamouna, Haïm Baruch Ben Toska Tova, Mâoz ben Varda Dévorah, Nir Goutman ben Myriam, Ômer ben Tali, Hillel Chimône H'aï Abitbol Ben Monique Simh'a, Daniel Ychaya Ménaché ben Feigel, inon Chalom ben Sarah, David itshak ben Valérie Naomie, Yoram H'aïm ben Claire Clara, Aviad ben Noa, Avichaï ben Edna, Noam ben Adi, Patrick Fredj Ben Sarah, Acher Messaoud ben Myriam Marie, Yona ben Simh'a, Réphaël Eliahou ben Myriam, Ofék ben H'ani, Avi'haï ben Meirav, Ohad ben H'ava, Yossef ben Marie-France, Itamar ben Méital, Victor Houani H'aïm ben Julie, Israel Tsion Ben Haya Myriam, Albert Bernard Avraham ben Julie Kamouna, Samy Azar ben Éma Laïla, Eric Tsion Israël ben Rah'el, Yaniv Moché ben Evelyne Naïna H'ava, Mario ben Maria, H'édva bat Agnès, Koh'ava bat H'aminké, Karine bat Esther, Laurence Dvorah bat Rina, Haguit Rivka bat Renée Cécilia, Aline Émilie bat Giselle Esther, Sarah Rosine bat Margoucha, Ella Myriam bat Naomie Simha, Malkele (Malka) ben Esther, Asher Tzvi ben Rivka Perel, Shlomo ben Rivka Perel, Simcha Bunim ben Rivka Perel, Rivka Perel bat Malka, Margalit Ifra bat Virginie Henriette Shilat Esther, Rouhama bat Élise Louise, Lara Dalya Margot Méssaouda bat Gina Zara Diane, Josiane Léa bat Fortuné Méssaouda, Sarah Mazal-Tov bat Ruth Haya, Mazal Tov bat Rah'el, Shirel Fleurette bat Nathalie Sarah, Batia H'aya bat Kalima, Annie Rose bat Colette Fanny, Noa Léa bat Lara Dalya Margot Méssaouda, Esther bat Guénouna, Naomie esther bat ilana H'anna, Simh'a bat Rivka, Sarah Simh'a bat Séverine Léa, Johanna Rah'el bat Annie Suzie Sultana, Liza bat Sarah Fortunée, Julie Yéhoudit bat Sarah, Andrée Esther Tita bat Emma, Hadassa bat Esther, Esther bat H'anna, Narkis bat Dalya, Fleurette H'aya Simh'a bat Fortuné Méssaouda, Chantal Fortunée Mazal bat Allegrine Meikha, Sarah Fortunatée bat H'aya, Khemaïssa Bat Reine, Talya bat Yael, l'enfant Noya Haya bat Maayane Myriam Morgan, et tous les malades et blessés parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : **אמן !**

**Pour la protection du Âm Israël et la venue de Machia'h dans la miséricorde aujourd'hui et de nos jours : **אמן !****

**Léavdil, dédié à l'élévation de l'âme de:** Moché ben Simh'a (4 Tamouz 5785), Méir Chimône ben Avigaïl (12 Tamouz 5785), Liliane Esther Bat Irène Tayta (15 Tamouz 5785), Rav Dan Yehouda ben Eliahou (5 Av 5785), Agnès bat Zéltana (21 Elloul 5785), Perla bat Rika (26 Tichri), Rosa bat Messouka (11 Tevet 5786), David H'aï ben Rivka (12 Tevet 5786), Mimoun Edmond ben Yaakov véMarie (2 Chevat 5786), David ben Rahel (14 Chevat), Myriam bat Narguis (5 Adar 5786), Yaffa bat Dada (7 Eloul 5785), Yaakov ben Frih'a (5 Tichri 5785), Refael ben Sasson (26 Adar 5786), Ilda H'aya Bélara bat Gaston et Eliane (15 Iyar 5786), Yonathan Yaakov Haïm ben Dévorah (18 Iyar 5786), et tous les disparus parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam et les h'assidés oumot aÔlam : **אמן !**